DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-46

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY -----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière: Finances locales

Subventions

Sous matière :

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: OPERATION « ZERO PHYTO » DEMANDE DE SUBVENTION **POUR** L'ACQUISITION D'UNE **DESHERBEUSE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe, M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André, Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

MECANIQUE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 11.02.2020

Absente: Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire: Mme BARTHES Chantal,

AFFICHAGE EN DATE DU: 11.02.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 4 FEV. 2020 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie:

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides au niveau de la « 3^{ème} Grenouille » (Zéro phyto dans les cimetières et les espaces sportifs), adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Objectif zéro phyto ».

Cet engagement sera dans la continuité des actions lancées par la Ville :

2009 : Mise en place d'un plan de désherbage

Depuis 2012 : Entretien des espaces verts en zéro phyto et organisation annuelle d'une semaine du développement durable.

Depuis 2019 : Labellisation du camping municipal « Engagé zéro phyto »

100 000€ d'investissement matériel en 8 ans et 15 agents formés

Encouragement vers une agriculture respectueuse de l'environnement.

Cet engagement nécessitera en 2020 de nouveaux investissements en matériel et en formation pour assoir dans la durée l'entretien sans produit phytosanitaire des espaces sportifs.

Le coût d'investissement est estimé à 8 700 € H.T.

Cette opération peut prétendre à une participation de la Région dans le cadre de l'appel à projets régional « O phyto ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une réponse à cet appel à projet pour solliciter la Région afin d'obtenir une subvention sur l'achat d'une désherbeuse mécanique.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		%
Achat de la désherbeuse :	Région Occitanie :	6 960 €	80%
7 500 € Actions de formation	Ville de Castelnaudary	1 740 €	20%
Communication : 1 200 €			
TOTAL = 8 700 € HT	TOTAL	8 700 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'engagement en faveur de la réduction des pesticides sur la commune.

APPROUVE le cahier des charges de la charte « niveau 3^{ème} Grenouille »,

SOLLICITE le renouvellement de l'adhésion à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région via l'appel à projets régional « O Phyto ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.

Patrick MAUGARD

Le Maire,

2 FEV. 2020 Certifiée exécutoire pa 4 FEV. 2020 Le Directeur Général des Services 81. Hervé ANTOINE

> Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20200217-DELIB202046-DE Reçu le 20/02/2020